

**Société de l'assurance
automobile**

Québec 

**Procès-verbal de la séance n° 387
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
800, Tour de la Place Victoria, 31^e étage
Le jeudi 24 avril 2014, à 8 h**

Adopté le jeudi 19 juin 2014

SONT PRÉSENTS :

M. Guy Morneau, président du conseil
M. Alain Albert, membre
M. Yvan Bordeleau, membre
M. André Caron, membre
M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
M^{me} Brigitte Corbeil, membre
M^{me} Anne-Marie Croteau, membre
M^{me} Johanne Goulet, membre
M. Conrad Lord, membre
M. Jude Martineau, membre
M^{me} Hélène Racine, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire
M^{me} Anne Marie Dussault Turcotte, adjointe au secrétaire

Par visioconférence :

M. François Geoffrion, membre
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction, par visioconférence

ABSENCE :

M. Adrien Desautels, membre

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M. Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information

1. PRÉLIMINAIRES

1 A Présences – Avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 14 février 2014

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 14 février 2014 est adopté sans modification.

2B Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 12 mars 2014

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 12 mars 2014 est adopté sans modification.

2 C Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 19 mars 2014

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du conseil, le procès-verbal de la séance tenue le 19 mars 2014 est adopté sans modification.

2 D Tableau de bord des suivis à apporter aux séances du conseil d'administration (mise à jour : 19 mars 2014)

Les membres du conseil procèdent à l'analyse des points inscrits au tableau de bord des suivis des séances du conseil.

3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont distribués et déposés lors de la séance sous leur cote respective :

3 A Liste des procès-verbaux adoptés des séances des comités, sous la cote A-3 a) du 14.04.24.

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil n'a pas de sujet à présenter aux membres du conseil pour cette séance.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction aborde notamment les sujets suivants :

Environnement politique :

- Rencontre informelle avec le ministre lors de l'assermentation du conseil des ministres;
- Principales priorités.

Environnement médiatique :

- Campagne vitesse;
- Manifestation motos prévue (Journée du loup) dimanche 18 mai.

Environnement entreprise :

- Bilan routier (janvier et février);
- Rencontre des gestionnaires le 6 mai prochain;
- Dossier performance;
- Invitation soirée reconnaissance le 22 mai prochain.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6 A Rapport du comité des technologies de l'information (séance du 10 avril 2014)

La présidente du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 10 avril 2014. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 a) du 14.04.24.

6 B Rapport du comité de gouvernance et d'éthique (séance du 14 avril 2014)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Québec, le 14 avril 2014. Elle dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 b) du 14.04.24.

6 C Rapport du comité des ressources humaines et du service à la clientèle (séance du 23 avril 2014)

Le président du comité informe les membres du conseil des points discutés lors de la séance tenue à Montréal, le 23 avril 2014. Il dépose au présent procès-verbal l'ordre du jour de cette séance, sous la cote A-6 c) du 14.04.24.

7. **RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013**

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint aux membres du conseil d'administration pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-7- du 14.04.24, une note pour approbation et le rapport annuel de gestion 2013. Il présente le rapport annuel de gestion 2013 et recueille les commentaires des membres. Les membres félicitent l'équipe responsable de la rédaction du rapport annuel.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a procédé à la lecture du rapport annuel de gestion 2013 de la Société qui intègre les rapports particuliers qu'exige la loi pour le Fonds d'assurance automobile et l'agence Contrôle routier Québec, et l'a trouvé satisfaisant;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration approuve le rapport annuel de gestion 2013 de la Société, qui intègre les rapports particuliers qu'exige la loi pour le Fonds d'assurance automobile et l'agence Contrôle routier Québec.

Résolution AR- 2856 du 14.04.24

8. **STRATÉGIE DE COMMUNICATION – TARIFICATION 2014-2018**

Le vice-président aux affaires publiques et gouvernementales et secrétaire général dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-8 du 14.04.24, le tableau « Stratégie de communication – Tarification d'assurance 2016-2018 ».

Le vice-président amène le contexte et présente la stratégie de communication entourant la tarification 2016-2018. Une discussion s'ensuit et il répond aux questions des membres. Les membres se disent en accord avec la proposition.

9. PLAN DE PÉRENNITÉ

Le vice-président aux technologies de l'information se joint aux membres du conseil d'administration pour les points 9 et 10 à l'ordre du jour.

9 A **Bloc Conversion ARR**

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-9 a) du 14.04.24, une note et une présentation pour autorisation de la confirmation de budget du projet « Conversion vers CICS DB2 » (#76920).

Le vice-président présente la note et expose le contexte de la demande du projet. Il répond aux questions des membres. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE ce projet fait partie du Bloc de Conversion ARR du Plan de pérennité des solutions d'affaires du Fonds d'assurance et de l'Accès au réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE le projet de « Conversion vers CICS DB2 » (#76920) a pour objectif de réaliser la conversion des applications du domaine de l'accès au réseau routier de la technologie IDMS DB/DC vers CICS DB2 et d'exécuter les essais du portefeuille converti afin d'assurer le succès de la conversion;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société autorise, pour le projet « Conversion vers CICS DB2 » (#76920);

- Un budget confirmé de 10,4 M\$;
- La poursuite du projet;
- Le transfert de 9,3 M\$ vers la réserve du plan.

Résolution AR- 2857 du 14.04.24

9 B Bloc BEN

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-9 b) du 14.04.24, une note, une présentation et une fiche projet pour autorisation de démarrage du projet « Infrastructure de développement pour la rénovation » (#78916).

Le vice-président présente la note et répond aux questions des membres du conseil. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE le Bloc Environnement de développement et sécurité regroupe l'ensemble des activités permettant de définir et mettre en place les ajustements à l'environnement de développement et de sécurité afin de réaliser les blocs de rénovation;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Infrastructure de développement pour la rénovation » s'inscrit comme troisième projet de ce bloc, soit après les projets « Choix d'une solution d'affaires pour l'AOS » et « Assises pour la rénovation »;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du projet sont de faire évoluer l'environnement de développement afin de répondre aux nouveaux besoins spécifiques à l'encadrement de l'usage du réseau routier, l'évaluation médicale et les services partagés (Bloc B) ainsi qu'aux nouveaux besoins des services financiers (Bloc H) ainsi qu'à poursuivre l'évolution de l'environnement de développement afin de supporter adéquatement les besoins des Fondements de la rénovation (Bloc A), de faire évoluer l'infrastructure de développement et mettre en place les éléments de sécurité afin de supporter adéquatement les besoins d'affaires de la rénovation et de mettre en place la gestion du changement entourant le Bloc BEN de la rénovation;

CONSIDÉRANT QUE la dépense prévue du projet « Infrastructure de développement pour la rénovation » est évaluée à 8,6 M\$ sur une période de trois ans.

CONSIDÉRANT QUE ce budget est provisoire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société autorise :

- Le démarrage du projet « Infrastructure de développement pour la rénovation » avec un budget provisoire de 8,6 M\$;
- Un budget de 2,3 M\$ pour l'année 2014, sans toutefois augmenter le budget du plan directeur du Plan de pérennité.

Résolution AR- 2858 du 14.04.24

9 C Bloc H

Le vice-président dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-9 c) du 14.04.24, une note, une présentation et une fiche projet pour autorisation de démarrage du projet « Rapport d'affaires sur la rénovation des services financiers et sélection d'un progiciel financier » (#78930).

Le vice-président présente la note et répond aux questions des membres du conseil. Les membres posent des questions concernant le suivi. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE ce projet a pour but l'élaboration du rapport d'affaires sur la rénovation des services financiers et la sélection d'un progiciel financier;

CONSIDÉRANT QU' il permettra d'identifier les besoins d'affaires pour le Bloc H et pour le remplacement de DBS, d'élaborer la solution d'affaires, de rédiger un avis d'intérêt pour l'acquisition d'un progiciel financier, d'analyser les résultats obtenus et définir la stratégie d'acquisition, de rédiger l'appel d'offres visant à choisir le progiciel, de sélectionner le progiciel et permettra l'élaboration de la solution systémique et la stratégie de réalisation.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société autorise :

- Le démarrage du projet « Rapport d'affaires sur la rénovation des services financiers et sélection d'un progiciel financier » avec un budget provisoire de 5,5 M\$;
- Un budget de 1,0 M\$ pour l'année 2014 sans toutefois augmenter le budget directeur du Plan de pérennité.

Résolution AR- 2859 du 14.04.24

10. **CONFIRMATION DE BUDGET DU PROJET « MISE À NIVEAU DE COMPOSANTES DU CENTRE D'APPELS PHASE 2 »**

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote A-10 du 14.04.24, une note pour autorisation de confirmation de budget du projet « Mise à niveau de composantes du centre d'appels phase 2 ».

Le vice-président présente la note et répond aux questions des membres du conseil. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE la Société utilise, dans ses centres d'appels, des outils de réponse vocale interactive (RVI) et de couplage téléphonie-informatique (CTI) permettant d'optimiser le travail des préposés des services d'information à la clientèle des centres d'appels et de respecter les niveaux de service de sa « Déclaration des services aux citoyens »;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Mise à niveau de composantes du centre d'appels phase 2 » poursuit la mise à niveau de l'infrastructure technologique des centres d'appels (9 des 12 composantes) afin d'assurer le maintien des niveaux de service;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des technologies de l'information;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration de la Société autorise, pour le projet « Mise à niveau de composantes du centre d'appels phase 2 » :

- Un budget confirmé de 2 882 761 \$;
- La poursuite du projet.

Résolution AR- 2860 du 14.04.24

11. RENOUVELLEMENT DES 2 MEMBRES DU SYNDICAT DE COPROPRIÉTÉ

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joint à nouveau aux membres du conseil d'administration pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président dépose en liasse au présent procès-verbal, sous la cote A-11 du 14.04.24, les documents suivants :

- Note concernant la nomination de deux représentants de la Société au conseil d'administration du Syndicat de la copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec;
- Résolution nomination de M. Claude Lantier;
- Résolution nomination de M. Rodrigue Côté.

Le vice-président présente la note et répond aux questions des membres du conseil. Une discussion s'ensuit.

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec (la Société) et la Ville de Québec ont établi en 1992 une copropriété divise concernant l'immeuble où est situé le siège social de la Société;

CONSIDÉRANT QUE c'est maintenant le Fonds d'assurance automobile du Québec qui est copropriétaire divise depuis 2005 avec la Ville de Québec de cet immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la Société agit aujourd'hui comme fiduciaire du Fonds d'assurance pour la détention de celui-ci;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE monsieur Claude Lantier soit désigné comme représentant de la Société de l'assurance automobile du Québec au conseil d'administration du Syndicat de la copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec pour trois (3) ans à compter du 20 mai 2014.

Résolution AR- 2861 du 14.04.24

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du conseil, la résolution suivante est adoptée :

Résolution

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec (la Société) et la Ville de Québec ont établi en 1992 une copropriété divise concernant l'immeuble où est situé le siège social de la Société;

CONSIDÉRANT QUE c'est maintenant le Fonds d'assurance automobile du Québec qui est copropriétaire divise depuis 2005 avec la Ville de Québec de cet immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la Société agit aujourd'hui comme fiduciaire du Fonds d'assurance pour la détention de celui-ci;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE monsieur Rodrigue Côté soit désigné comme représentant de la Société de l'assurance automobile du Québec au conseil d'administration du Syndicat de la copropriété S.A.A.Q., Ville de Québec en remplacement de madame Suzanne Bissonnette pour trois (3) ans à compter du 20 mai 2014.

Résolution AR- 2862 du 14.04.24

12. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

13. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra à Québec le mercredi 18 juin 2014, à 8 h.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil se réunissent à huis clos avant de conclure la séance.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 h 00

Président

Secrétaire